

# UNION SPORTIVE MULTIACTIVITÉ DE VIROFLAY

DDCS 78S97 – SIRET 785 158 981 00049



## STAGE DE TENNIS DE TABLE

Informations et inscriptions auprès de  
Boé LAWSON-GAIZER, éducateur sportif

☎ 06 66 86 61 45

Pendant la seconde semaine des vacances de Toussaint 2023, le club propose un **stage** de tennis de table aux tennis couverts de la Sablière situés Place de la Fête, face au Centre Aquatique, à Viroflay. Ce stage de 4 jours sera organisé **du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre de 9H30 à 17H00**.

Le but du stage est de progresser grâce à une approche uniquement axée sur le tennis de table. L'entraînement sera complet (physique, technique, panier de balles...). L'encadrement sera assuré par Boé LAWSON-GAIZER, l'entraîneur principal du club, éducateur sportif breveté d'État.

Il est possible de s'inscrire à la journée ou pour les 4 jours. Le prix est fixé à **27 €** par jour (100€ pour 4 jours au lieu de 108€).

Le stage est ouvert aux non-adhérents. Dans ce cas, un supplément de 10 € est demandé pour prendre leur licence fédérale et un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table doit être fourni (1 fois par an).

Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de l'**USMV**. La réception du règlement accompagné du bulletin ci-dessous tient lieu de réservation.

Il est possible de déjeuner sur place en apportant sandwichs et autres salades.

ne pas jeter sur la voie publique

Je soussigné, M. ou Mme ..... autorise mon fils/ma fille ..... à participer au stage de tennis de table organisé par la section Tennis de Table de l'USMV du 30 octobre au 3 novembre 2023.

J'autorise aussi l'USMV à utiliser les images prises de mon enfant lors de ce stage, pour le site internet de la section, le guide des sports de l'USMV ou pour illustrer un article de journal à toute fin de communication.

ne pas jeter sur la voie publique

	Montant
Lundi 30 octobre	
Mardi 31 octobre	
<i>(pas de stage Mercredi 1<sup>er</sup> novembre)</i>	<i>non</i>
Jeudi 2 novembre	
Vendredi 3 novembre	
<b>TOTAL (100 € si tous les jours cochés)</b>	
Pour les non-adhérents + <b>10 €</b> (licence)	

Règlement par chèque à l'ordre de l'**USMV**.

*Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence des stagiaires.*

Nom et numéro de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident :

..... ☎ .....

**Date et signature :**

A ....., le...../...../.....

**Bulletin à remettre lors d'un entraînement à :**

**Boé LAWSON-GAIZER, éducateur sportif**